Conseil Municipal

SEANCE DU 02 MAI 2023

L'An deux mil vingt-trois, deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, GOGUÉ Catherine, JACQUET Stéphanie, FERRIER Marie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth, et Mme VILLAIN Bernadette MM. BLAIN Claude, BOUARD Denis, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAULT Romain, LEBLANC Nicolas

Absent: M. BILLON Patrice

Absents excusés: Mme LECLERC Aurélie, Mr BOUCARD Roger et Mr REMANJON Patrice

<u>Pouvoirs</u>: Mme LECLERC Aurélie ayant délégué pouvoir à Mme FERRIER Marie, Mr BOUCARD Roger ayant délégué pouvoir à Mme VILLAIN Bernadette et Mr REMANJON Patrice ayant délégué pouvoir à Mr GILLET Pascal.

Secrétaire de séance : Mr GILLET Pascal

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 25 avril 2023.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2023. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire APPROUVE le compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2023.

2) DELIBERATION 02.05-2023-01 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, concernant la rénovation de l'éclairage public suite à une panne (PLAN REVE) d'un montant 4168.58 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition d'un montant de : 4168.58 € HT avec une participation communale de 1546.16 €. Le conseil municipal charge Mr le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

3) TARIFS PERISCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

a) Délibération 02.05-2023-02 tarifs périscolaire : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réviser le tarif de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire, suite aux hausses constatées (énergie, matières premières). Mme BARDELOT Nicole présente les coûts de l'accueil Périscolaire en 2022 :

	DEPENSES	RECETTES
PARTICIPATION FAMILLE		15 691,32
EAU	333,33	
ELECTRICITE	2 081,55	
CHAUFFAGE	2 005,00	
SALAIRES	41 782,00	
CAF		4 245,42
TOTAL	46 201,88	19 36,74

Mr Delarge Jacky présente au Conseil Municipal les propositions de réévaluation des tarifs de l'accueil périscolaire, pour une mise en place à la rentrée du 1er septembre prochain pour l'année 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix

Augmentation à 5%: 16 voix pour Augmentation à 2.5%: 2 voix pour

- 1) de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire en fonction du quotient familial de chaque famille comme suit :
 - QF comprisentre 0 et 799 euros: tarif horaire 1.72 € et 0,43 € tarif par ¼ heure;
 - QF compris entre 800 et 1 299 €: tarif horaire 1,93€ et 0,48 € tarif par ¼ heure;
 - OF comprisentre 1 300 € et plus : tarif horaire 2.14 € et 0.54 € tarif par ¼ heure.
- 2) d'instaurer un supplément de 5 € par enfant et par ¼ d'heure, en cas de retard pour récupérer les enfants après 18h30
- 3) de fixer à 75 € le montant des impayés qui bloqueront les réservations futures.
 - b) Délibération 02.05-2023-03 tarifs restaurant scolaire : Mme BARDELOT Nicole présente les coûts du restaurant scolaire en 2022 :

	Dépenses 2022	Recettes 2022
Eau	666,66	
Electricité	4 163,10	
Chauffage	4 010,66	
Salaires	101 991,72	
Alimentation	35 462	
Vente des repas		40 508
TOTAL	146 294,14€	40 508€
Par repas (11 000 repas vendus)	13,30€	

Mr Delarge présente au Conseil Municipal les propositions de réévaluation des tarifs du restaurant scolaire, pour une mise en place à la rentrée du 1er septembre prochain pour l'année 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix

Augmentation à 5%: 15 voix pour Augmentation à 2.5%: 3 voix pour

De fixer les tarifs du restaurant scolaire comme suit

- 1) Enfant : 3.94€ le repas, Tarif spécial P.A.I. (uniquement pour les allergies alimentaires) : 1.97 €. Le tarif comprend le repas et la garde de l'enfant pendant la pause méridienne.
- 2) Le tarif adulte est supprimé
- 3) En cas de repas pris sans réservation le prix du repas sera doublé.

4) DELIBERATION 02.05-2023-04 DES TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE

Considérant la nécessité de réévaluer les tarifs transports du fait des hausses du carburant, et les coûts du minibus présentés ci-dessous par Mme BARDELOT Nicole :

	DEPENSES 2022	RECETTES 2022
minibus RALJ (611)	4 820,00	
SALAIRES	4 540,32	
Participation familles (70388)		3 472,00
TOTAL	9 360,32	3 472,00

Mr Delarge présente au Conseil Municipal, les propositions de réévaluation des tarifs du transport scolaire, pour une mise en place à la rentrée du 1er septembre prochain pour l'année 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix

Augmentation à 7% : 13 voix pour Augmentation à 6% : 5 voix pour Décide

- 1) De la continuité du service de transport scolaire après la classe, pour les enfants de plus de 3 ans (scolarisés à l'Ecole Primaire ou Maternelle) résidant sur le territoire communal et à une distance supérieure ou égale à 1 km depuis l'Ecole à compter du 1er septembre 2023;
- 2) De demander une participation de 168,00 € pour l'année scolaire 2023/2024 et par enfant aux familles avec la possibilité de régler en 3 versements maximum si besoin.

5) POINT SUR LA DESIGNATION DES JURYS D'ASSISES

Il sera procédé au tirage de 3 personnes au sort des jurés d'Assises devant former le Jury Criminel en 2023, le samedi 17 juin à 11 h 00 à la mairie en séance publique.

6) DELIBERATION 02.05-2023-05: PROJET TOURISTIQUE DE L'ETANG DE FARGES

Mr le Maire propose de mettre en place une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à l'opération « Pôle touristique de Farges » avec l'agence Cher Ingénierie Des Territoires d'un montant total de 19743.36 € TTC. Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

le Conseil Municipal accepte de mettre en place une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à l'opération « Pôle touristique de Farges » avec l'agence Cher Ingénierie Des Territoires d'un montant total de 19743.36 € TTC.

Il autorise le Maire à signer la convention proposée, annexée à la présente délibération.

7) <u>DELIBERATION 02.05-2023-06</u>: <u>LOCATION DE SALLE - ASSOCIATION AT SPORT</u>

Mr le Maire fait à part au Conseil Municipal de la demande de la Président de l'association ATSPORT de louer la salle du caveau le mardi de 18h à 20h pour la rentrée de septembre.

Mr le Maire propose un projet de convention au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle du caveau de 18h à 20h, moyennant une participation financière de 40,00 € par séance, et autorise Mr le Maire à signer la convention proposée, annexée à la présente délibération.

Cette contribution sera demandée à la fin de chaque trimestre. En cas de non occupation, Madame ROBIDOU Tania devra prévenir le secrétariat de mairie.

8) COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS

Intervention de Patricia CROS, Délégué au développement touristique

Mme CROS Patricia informe le conseil municipal que le fleurissement de la commune est prévu à partir du 22 mai 2023.

Intervention de Stéphanie Jacquet, Adjointe Animations, Communication et Associations

- <u>Marché de Printemps du samedi 22 avril</u>: présence de 21 exposants, une météo maussade a limité le nombre de visiteurs.
- <u>Brocante du 1^{er} mai</u>: annulation de la vente du mobilier municipal, lié à des soucis de logistique La vente sera reconduite au second semestre 2023, aux ateliers comme l'année dernière.
- <u>Cérémonie du 8 mai : RDV à 11h15 devant la mairie.</u>
- <u>Cérémonie des 100 ans de l'inauguration du Monument aux Morts du 27 mai :</u> prochaine réunion le samedi 6 mai à 9h30.

Le cortège (conseillers inclus) se réunira à 10h30 en haut de la place, face à la salle des fêtes.

• <u>Comice agricole</u>: Le bal de l'élection de la Reine et du Roi du comice aura lieu le 10 juin à St Martin d'Auxigny. Le nombre de places étant limité à 28 invitations par commune, elles seront réservées en priorité aux

familles de notre Reine et de notre Roi.

Le week-end des 26 et 27 août, il est projeté de tenir un stand de présentation de Menetou Salon avec projection d'une vidéo de la commune. La prise en charge financière sera également à définir entre l'organisation « Comice » et la commune. Les conseillers intéressés par le sujet sont invités à se réunir le mercredi 9 mai à 18h30, afin de préparer le script vidéo.

- <u>Bulletin municipal</u>: les conseillers sont invités à transmettre leur proposition d'articles en vue d'une prochaine réunion en juin.
- <u>Habillage des toilettes publiques fermées, rue du Foyer Logements:</u> lors d'un précédent conseil municipal, il avait été évoqué la mise en place de grands panneaux photographiques en haut de la place. Il est proposé le camouflage des toilettes par ce type de dispositif. Le projet sera également étudié lors de la réunion du 9 mai à 18h30.

9) AFFAIRES DIVERSES

- Réunion du Parlement de l'eau de la CCTHB du 02/03/2023 (distribution et assainissement de l'eau) :
 Stéphanie Jacquet rapporte le suivi des projets des travaux envisagés par la CCTHB sur la commune :
 Renouvellement de la conduite de la route de Bourges Les appels d'offres ont été lancé Montant des travaux 250 000€, financé en totalité par un emprunt.
 - Renouvellement du réseau d'assainissement en contre bas de la rue de la Gare : Etude de faisabilité (10 000€) pour établir un choix entre les scénarios établis pour le renouvellement du réseau (scénario 1 : renouvellement en tranchée ouverte parallèle à l'existant sur 615m, hors des parcelles bâties, 470 000€ estimé avec le changement des regards Scénario 2 : abandon de la canalisation, reprise des branchements, rue de la Gare, création d'un refoulement avec poste sur 291m, 260 400€ estimé sans l'étude et les travaux de raccordement en domaine privé).

Plusieurs contrats de délégation pour la distribution de l'eau ou l'assainissement sont arrivés à échéance les mois précédents. La CCTHB a contrôlé si l'ensemble des points figurant dans ces contrats avaient été respectés, des pénalités pouvant alors être appliqués en cas de non-respect. Suite à cette démarche, la CCTHB a récupéré 40 000€.

- Réunion du SMIRNE du 03/04/2023 (syndicat de production de l'eau):
 Stéphanie Jacquet rapporte que, sur notre commune et celle de Soulangis, au sud de Beaumont, se dérouleront des travaux de restauration du ruisseau de Marcillie à la fin de l'été prochain. Ces travaux réalisés par le SIVY porteront sur la remise en fond de vallée et le reméandrage du ruisseau. Les parcelles concernées appartiennent au SMIRNE.
- Nouveau contrat territorial de l'AAC de Soulangis 2023 2028 : Stéphanie Jacquet rapporte que depuis 2002, plusieurs démarches ont été mises en œuvre pour la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage du Pré Grouère de Soulangis afin de préserver la qualité de son eau. Cette année, sera lancé par le SMIRNE un nouveau contrat territorial d'une durée de 5 ans, animé par la Chambre d'Agriculture, associée à d'autres partenaires. Il aura pour notamment pour objectif de sensibiliser les exploitants agricoles (30 en Grande Cultures et 30 en viticultures), situés sur cette aire, à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, nitrate, de les accompagner à tester d'autres méthode de culture (semis,
- Mme NOUAT Elisabeth demande au conseil s'il serait possible d'installer une seconde boite à livre à l'Etang de Farges. Mr DELARGE Jacky propose de consulter le conseil municipal des jeunes et de leur confier la mise en œuvre de cette proposition.
- La séance du prochain conseil municipal est fixée au 5 juin 2023.

désherbage, etc).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50